

## DEPARTEMENT DU FINISTERE

### SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Séance du 2 février 2024



Date de la convocation : 2 janvier 2024  
Membres en exercice : 21, Membres présents : 12, Voix délibératives : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février, à 10h, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Gagné Jean-Michel, (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Caradec Jean-Louis, Cariou Jacques, Le Coz Hervé (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTES DE COMMUNES CAP SIZUN – POINTE DU RAZ), Kervarec Ronan, Savina Henri (DOUARNENEZ COMMUNAUTE), Cozien Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), Bonizec Emile (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Bourhis Danielle (pouvoir à Jousseaume Éric), Stephan Philippe (pouvoir à Cariou Jacques), Yannic Jean-Bernard (pouvoir à Caradec Jean-Louis), Sergent Gilles (pouvoir à Burel Bruno).

Absents excusés : Le Trouadec Gwenola, Loussouarn Christian, Le Cleach Cyrille, Morel Stephane, Bren Jean-Marc, Canevet Yves, Gerbe Alain, Kerisit Yves.

Personnes invitées : Picheral Thomas, Rouyer Raphaëlle (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

#### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Considérant la date d'échéance de la ligne de trésorerie précédemment contractualisée par le syndicat fixée au 25 décembre 2023,

Considérant le fait que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée au cours des dernières années,

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 euros sur une durée d'un an dans le cadre d'une convention avec le Crédit Agricole.

Monsieur le Président observe une hausse des taux entre le précédent contrat (2.372 %) et la proposition du Crédit Agricole (4.834 %).

Après en avoir délibéré,

**le comité syndical,**

- **Décide de contracter auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole du Finistère à Quimper, une convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 50 000 €** aux conditions générales fixées dans la convention, et aux conditions particulières ci-après :
  - . Montant maximum : 50 000 €
  - . Durée : 12 mois
  - . Tirage : pas de minimum imposé
  - . Commission d'engagement : 0.25 % l'an, soit 125 € l'an.
  - . Frais de dossier : 0 €
  - . Taux variable : à titre indicatif, l'Euribor 3 mois moyenné de décembre 2023 s'élève à 3.934 % soit un taux de départ à 4.834 %.
- **Prend l'engagement au nom du syndicat d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires à la couverture des intérêts.**
- **Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement, autant que de besoin, les impositions, contributions et participations nécessaires pour assurer le paiement desdits intérêts.**
- **Confère, autant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.**

Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à TREGUENNEC, le 2 février 2024

Le Président,  
Éric JOUSSEAUME

